



Charte de l'évaluation du lycée Saint-Louis de Gonzague-Franklin pour l'année 2022-2023

Introduction

La note de service MENE2121270N parue le 28 juillet 2021 et le Guide de l'évaluation des apprentissages et des acquis des élèves dans le cadre de la réforme du lycée général et technologique précisent les modalités d'évaluation à compter de la session 2022. Le décret n°2021-983 du 27 juillet 2021 a modifié les conditions d'évaluation des candidats au baccalauréat. Ces textes fixent le cadre d'un contrôle continu comptant à hauteur de 40% dans le baccalauréat pour les disciplines du tronc commun et pour l'enseignement de spécialité non poursuivi en terminale. Ils prévoient que les établissements d'enseignement publics et privés sous contrat formalisent un Projet d'évaluation pour le contrôle continu : "Il revient aux enseignants de déterminer les évaluations qui seront à visée certificative dans le cadre du contrôle continu et qui interviendront, coefficientées, dans l'obtention du baccalauréat, premier grade de l'enseignement supérieur. Ces évaluations entreront dans la constitution de la moyenne entérinée lors de chaque trimestre ou semestre par le conseil de classe, puis reportée dans les bulletins scolaires du cycle Terminale et renseignée dans le livret scolaire. Le choix des évaluations ainsi prises en compte est le fruit d'une décision de l'enseignant, prise de façon privilégiée en équipe pédagogique (autour du groupe classe et / ou dans un cadre disciplinaire), et d'une appropriation collective de l'établissement. Il relève des missions du chef d'établissement de piloter cette réflexion collective avec l'appui des corps d'inspection, qui se concrétise par un projet d'évaluation au sein de l'établissement validé (...)".

Le présent document constitue le Projet d'évaluation pour le contrôle continu au Baccalauréat pour le lycée Saint-Louis de Gonzague-Franklin. Il a été construit en concertation avec la direction de l'établissement, les Préfets des études et l'ensemble des enseignants du cycle secondaire. Il a été validé par le Conseil d'Administration le 30 novembre 2021. Il est diffusé aux familles et disponible sur le site internet de l'établissement. Il porte sur l'année 2022-23 et est susceptible d'être mis à jour chaque année.

1. Les principes de l'évaluation à Saint-Louis de Gonzague

L'évaluation mise en œuvre à Saint-Louis de Gonzague - Franklin, est construite dans un climat de confiance réciproque et de respect mutuel (élèves/professeurs et élèves/élèves). L'évaluation est élaborée pour être un outil au service de la progression de l'élève, selon le principe de coresponsabilité. L'acquisition des méthodes, des techniques et des savoirs est vérifiée sous des formes variées, progressives et adaptées aux exigences des disciplines et des niveaux. Le nombre d'évaluations doit être suffisant pour mesurer la qualité des acquis et la progression de l'élève. Les règles de l'évaluation sont connues et communiquées aux élèves (rythme, compétences, révisions, barème...).

À tous les niveaux, une attention particulière est portée aux solutions de remédiation, d'accompagnement et d'entraide des élèves (aide individualisée, module, tutorat, soutien...). L'évaluation doit permettre à chaque élève de développer le sens de l'effort et du travail bien fait, l'estime et la confiance en soi.

2. Le contrôle continu dans le cycle Première et Terminale recouvre un double enjeu

“L'évaluation doit contribuer sereinement au parcours de chaque lycéen (études secondaires) et à sa préparation à l'enseignement supérieur. Le contrôle continu qui contribue au baccalauréat, passeport pour l'enseignement supérieur, est également la garantie d'une formation qui permet à l'élève, devenu étudiant, de réussir” (Extrait du Guide de l'évaluation des apprentissages et des acquis des élèves dans le cadre de la réforme du lycée général et technologique). À cette fin, les équipes disciplinaires se concertent sur les modalités du contrôle continu (typologies et diversité des évaluations, calendrier, choix des sujets etc.) que les matières soient évaluées en contrôle continu au baccalauréat ou en épreuves finales. Les équipes recourent aussi bien à des sujets d'évaluation bâtis en interne (tenant compte des programmes et des attendus de l'enseignement supérieur) qu'à des sujets nationaux (sujets zéro, Banque nationale des sujets).

3. L'évaluation à Saint-Louis de Gonzague s'inscrit dans un processus partagé engageant l'ensemble des équipes pédagogiques

Programmation des évaluations

L'évaluation faisant partie intégrante des apprentissages, chaque professeur élabore ses séquences pédagogiques en prévoyant des temps pour l'évaluation des élèves, selon des formats diversifiés, de façon à pouvoir retenir au moins 3 notes, comptant dans la moyenne trimestrielle. Selon leur nature, les évaluations peuvent avoir lieu pendant les cours, sur un créneau dédié aux devoirs sur table (DST du samedi matin) ou en dehors des cours le soir ou le mercredi après-midi (oraux/ colles notamment). Les préfets de division et les professeurs de 1^{ère} et Terminale élaborent en début d'année un calendrier des devoirs sur table (discipline et durée) et des périodes d'oraux. Ce calendrier est affiché dans la division et mis à jour en tant que de besoin. Il permet de réaliser, régulièrement et pour chaque discipline, des devoirs communs à la division.

Modalités de notation et communication des notes aux élèves

L'évaluation ne se réduit pas à des notes. Elle s'inscrit dans un dialogue régulier entre les professeurs et les élèves et entre le préfet des études et les élèves, sur leurs progressions dans les apprentissages. La remise des copies peut être un moment privilégié de dialogue autour de l'évaluation. Les professeurs commentent les résultats selon la difficulté des sujets, pour permettre aux élèves de se situer. Ils rendent les copies dans un ordre aléatoire ou alphabétique, la pratique du classement des copies étant proscrite. Les notes sont reportées dans un relevé de notes en fin de période, spécifiant la nature et le coefficient de l'évaluation. Les notes ne comptant pas dans les moyennes (non significatives) apparaissent entre crochets. Pour les élèves aux besoins spécifiques, avec un plan d'accompagnement personnalisé (PAP), des modalités d'adaptation sont prévues.

Constitution des moyennes et communication des notes certificatives

Le calendrier pédagogique de Saint-Louis de Gonzague est organisé en 3 trimestres. À chaque fin de trimestre, une moyenne est calculée, discipline par discipline, sur la base des notes significatives et selon des coefficients proportionnés à la nature des évaluations. Une absence à un DST du samedi matin ayant un impact significatif sur la moyenne donne lieu à un rattrapage selon un format défini par le professeur. Le conseil de classe, présidé le chef d'établissement et par délégation par le préfet des études, réunit les professeurs de la classe, pour les enseignements du tronc commun et les enseignements de

spécialité. Les membres de l'équipe pédagogique échangent sur la progression de l'élève, au regard de son projet d'orientation. Ils statuent sur les mentions de travail et de comportement. Ils relisent les appréciations détaillées portées aux bulletins trimestriels. Ces bulletins sont soumis à validation du chef d'établissement, avant d'être remis aux élèves en entretien individuel avec le préfet et/ou le professeur principal.

Une commission est réunie autour du chef d'établissement, les préfets de division de 1ère et Terminale afin de vérifier le respect des obligations liées au contrôle continu pour le baccalauréat et plus largement le respect de la présente charte. Le préfet propose des ajustements à la commission. Le chef d'établissement arbitre in fine.

En fin d'année, les moyennes proposées par l'établissement comme notes certificatives apparaissent dans le LSL (livret scolaire du lycée). Ces moyennes peuvent faire l'objet d'une harmonisation académique dans le cadre des commissions du baccalauréat.

Traitement des absences et de la fraude

Dans un souci d'égalité et de vérité, le contrôle continu (40% de la note finale du bac) revêtant un caractère certificatif, l'assiduité et l'honnêteté des élèves sont absolument requises. Un élève absent à une évaluation doit se tenir prêt pour un rattrapage qui serait organisé par son enseignant. Dans l'hypothèse où des élèves n'auraient pas une moyenne significative en fin de trimestre, des épreuves de rattrapage pourront être organisées en fin de trimestre par l'établissement. Les notes obtenues à ces épreuves de rattrapage seront transmises comme notes certificatives en remplacement des moyennes.

Les tentatives de fraudes ou fraudes seront sévèrement sanctionnées dans le cadre du contrôle continu. Elles feront l'objet d'un « rapport d'incident » archivé dans le carnet de correspondance numérique de l'élève et pourront donner lieu à un conseil de discipline qui prononcera les sanctions pouvant aller jusqu'à l'exclusion. En cas de triche avérée, la note obtenue au devoir sera revue à la baisse par le professeur pour refléter la contribution effective de l'élève au devoir. Un rattrapage du devoir un mercredi après-midi pourra être exigé.

Lorsqu'un candidat commet une fraude lors d'une épreuve terminale du baccalauréat (français, philosophie, épreuves de spécialités, grand oral), un procès-verbal, contresigné par le candidat, est transmis au recteur d'académie, qui décide s'il est nécessaire d'engager des poursuites devant la commission de discipline du baccalauréat. Cette commission se réunit, et se prononce sur une sanction entre le blâme, la privation de mention sur le diplôme, l'interdiction de se présenter à nouveau au baccalauréat pendant 5 ans maximum, ou l'interdiction de s'inscrire dans un établissement postbac pendant 5 ans maximum. Dès lors qu'une sanction est prise dans le cadre d'une procédure disciplinaire, cela entraîne la nullité de l'épreuve et la note de zéro est affectée.

Laurent Poupart, chef d'établissement

Mireille Leclercq, préfet des études

Vivien Bouhey, préfet des études

Claire-Line Véron, préfet de vie scolaire